

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

JEUDI 02 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux mars, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 12
Présents : 10
Absents : 2
Pouvoir : 1
Votants : 11

Date de convocation : 21.02.2017

Affichage du compte-rendu : 09.03.2017

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	BINOIS Rémi, 1 ^{er} adj.	GUILLARD Stéphanie, 2 ^e adj.
PERRIER Patrice, 3 ^e adj.	DEROYER Christophe	GARNIER Bastien
GUERINEL Sabrina	HAMARD Pierrick	ROUHAUD Jean-François
TURMEL Catherine		

Absents excusés :

BOIVENT Amand (pouvoir à M. BINOIS),
HARDÉ Séverine

Secrétaire de séance : GUÉRINEL Sabrina

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Compte administratif/compte de gestion 2016 - Commune
2. Compte administratif/compte de gestion 2016 - Lotissement
3. Nouveau lotissement communal : dénomination
4. Attribution des subventions 2017 aux associations
5. Travaux de voirie progr. 2017 : mission de maîtrise d'œuvre
6. Fougères agglomération : commissions
7. Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal :
8. Questions diverses : Info-Com (bulletin), infos diverses
9. Questions ouvertes

Le procès-verbal du 12.01.2017 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2016 de la commune est présenté au conseil municipal et peut se résumer comme suit :

Section de Fonctionnement

↳ Dépenses :	659 177, 16 €
↳ Recettes :	945 735, 64 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	286 558, 48 €

Section d'investissement

↳ Dépenses :	817 659, 21 €
↳ Recettes :	539 507, 15 €
Soit un déficit d'investissement de :	278 152, 06 €

Monsieur le maire quitte la salle de séance.

Présents : 9

Votants : 10

Le conseil municipal,

Réuni sous la présidence de Rémi Binois, 1^{er} adjoint,

Et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le compte administratif 2016 de la commune, qui peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excéd.	Dép. ou déficit	Rec. ou excéd.	Dép. ou déficit	Rec. ou excéd.
Résultats reportés				1 041 036, 46		1 041 036, 46
Opérations de l'ex.	659 177, 16	945 735, 64	817 659, 21	539 507, 15	1 476 836, 37	1 485 242, 79
TOTAUX	659 177, 16	945 735, 64	817 659, 21	1 580 543, 61	1 476 836, 37	2 526 279, 25
Résultat de l'exerc.		286 558, 48	278 152, 06			8 406, 42
Résultat clôture n-1				1 041 036, 46		1 041 036, 46
TOTAUX		286 558, 48	278 152, 06	1 041 036, 46		1 049 442, 88
Restes à réaliser			74 560, 00	27 965, 00	46 595, 00	
TOTAUX avec RAR						1 002 847, 88

Monsieur le maire reprend place en séance du conseil municipal

Présents : 10

Votants : 11

COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2. COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2016 LOTISSEMENT DES TILLEULS
--

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - LOTISSEMENT DES TILLEULS

Le compte administratif 2016 des Tilleuls est présenté au conseil municipal et peut se résumer comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement :	245 705, 05
Total des recettes de fonctionnement :	248 632, 28
Résultat de l'exercice en fct (A) :	2 927, 23
Total des dépenses d'investissement :	105 938, 00
Total des recettes d'investissement :	168 165, 20
Résultat de l'exercice en inv (B) :	62 227, 20
Résultat de l'exercice 2016 (A+B) :	65 154, 43

Résultat antérieur Fct (C1) :	127 942, 79
Résultat antérieur Inv (C2) :	- 168 165, 20
Résultat de clôture (A+B+C1+C2) :	24 932, 02

Monsieur le maire quitte la salle de séance.

Présents : 9. Votants : 11

Le conseil municipal,

Réuni sous la présidence de Rémi Binois, 1^{er} adjoint,

Et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2016 du Lotissement des Tilleuls, pouvant se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excéd.	Dép. ou déficit	Rec. ou excéd.	Dép. ou déficit	Rec. ou excéd.
Résultats reportés		127 942, 79	168 165, 20		168 165, 20	127 942, 79
Opérations de l'ex.	245 705, 05	248 632, 28	105 938, 00	168 165, 20	351 643, 05	416 797, 48
TOTAUX	245 705, 05	376 575, 07	274 103, 20	168 165, 20	519 808, 25	544 740, 27
Résultat de l'exercice		2 927, 23		62 227, 20		65 154, 43
Résultat clôture n-1		127 942, 79	168 165, 20		40 222, 41	
TOTAUX		130 870, 02	168 165, 20	62 227, 20		24 932, 02

Monsieur le maire reprend place en séance du conseil municipal

Présents : 10

Votants : 11

COMPTE DE GESTION 2016 - LOTISSEMENT DES TILLEULS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. DENOMINATION D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le maire propose de procéder à la dénomination du futur lotissement communal qui se situera dans le secteur de Marmoutiers au sud du plateau multisport.

Différents noms sont évoqués et discutés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le nom suivant :
Résidence "Les Jardins du Fournil".

4. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

La commission des finances réunit le 20.02.2017, propose au conseil municipal

- de maintenir le forfait par adhérent des associations locales,
- et d'attribuer les subventions suivantes :

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

NOM	ADH.	Montant	SUBV. 2017	<i>Infos/Observations</i>
APEL du RPI		FORFAIT	1 550, 00	
Voyages scolaires avec nuitées Ecole F. Ozanam (OGEc ou APEL)	39	38.00	1 482, 00	Le même montant (38 €) est versé pour les enfants domiciliés dans la commune, et scolarisés dans l'enseignement maternelles/primaires des écoles extérieures, participant à voyage scolaire avec nuitées (à raison de 2 voyages maximum pendant la scolarité maternelle-primaire). Versement aux associations de parents ou à l'école SI DEMANDE
APEL du RPI St Sauveur / St Hilaire Fournitures scolaires	161	15.00	2 415, 00	Le même montant (15 €) est versé pour les élèves domiciliés à St Sauveur et scolarisés dans l'enseignement maternelles/primaires des écoles extérieures. Versement aux asso de parents ou à l'école SI DEMANDE.
OGEc (cantine scolaire)		FORFAIT	5 000, 00	<i>Id 2016</i>
CSF Espace jeux		FORFAIT	1 800, 00	<i>Id 2016</i>
CLSH été Extérieur	<u>au réel selon fréquentation, si fermeture de l'Alsh de St Sauveur & dans le limite de :</u>			<i>J+R : 3 € ; J : 2, 5 € ; ½ J + R : 1, 5 € ; ½ J : 1 €</i>

ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE ET CULTURELLE

<i>NOM</i>	<i>ADH.</i>	<i>Montant</i>	<i>SUBV 2017</i>	<i>Infos/Observations</i>
ADMR	1500	1.855	2 782, 50	
AMF	1512	0.39	589 68	
Amis de Chaudeboeuf	Forfait		80, 00	
Comice Agricole 'Ruralies'	1500	0.23	345, 00	
Club de l'Amitié	94	5,00	470, 00	
Anciens Combattants	29	5,00	145, 00	
CCAS	Forfait		1 500,00	
CLIC des 3 cantons	1500	0.15	225, 00	
Group. Employ. sud Foug.	Forfait		50, 00	

ASSOCIATIONS SPORTIVES

<i>NOM</i>	<i>ADH.</i>	<i>Montant</i>	<i>SUBV 2017</i>	<i>Infos/Observations</i>
A.S.C.A.	1500	1.75	2 625,00	<i>Versement en attente de la constitution du nouveau bureau</i>
Badminton	14	10,00	140,00	
Chasse	7	10,00	70,00	
Ecole de danse Romagné	54	10,00	540,00	
Football Club des Landes	39	10,00	390,00	
	Forfait		237,50	<i>Financement animateur sportif</i>
Gym. Salvatorienne (zumba)	13	10,00	130,00	
Romalandes	6	10,00	60,00	
La Roue Landaise	26	10,00	260,00	
Palets salvatorien	16	10,00	160,00	
Romagné Basket Club	20	10,00	200,00	
Tennis Club Romagné	16	10,00	160,00	
Club Alpin fougerais	5	10,00	50,00	
COCF	Forfait		30,00	<i>Si passage course</i>
Romagné Sentier Nature	9	10,00	90,00	

ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE

<i>NOM</i>	<i>SUBVENTION 2017</i>		<i>Observations</i>
Aides	Forfait	30,00	
AFSEP	Forfait	30,00	
La Croix d'or	Forfait	30,00	
APF Paralysés de France	Forfait	30,00	
FNATH	Forfait	30,00	
Don du Sang	Forfait	50,00	
Ligue contre le cancer	Forfait	30,00	
France ADOT	Forfait	30,00	
Restaurants du cœur	Forfait	50,00	
Prévention routière	Forfait	50,00	
Rêve de clown	Forfait	30,00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **d'attribuer** les subventions 2017 telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.
- **de verser**, si demande, le même montant de fournitures scolaires (15 €) pour les élèves de l'enseignement maternel et primaire scolarisés dans les écoles extérieures, sans qu'il soit besoin de délibérer de nouveau sur chaque demande.
- **de verser**, si demande, le même montant de voyages scolaires (38 €) pour les élèves de l'enseignement maternel et primaire scolarisés dans les écoles extérieures, sans qu'il soit besoin de délibérer de nouveau sur chaque demande,
- **de ne pas participer** à la halte-garderie parentale de Romagné de l'ADMR
- **rappelle que** la commune ne participe pas aux frais de scolarité ne relevant pas de sa compétence à savoir l'enseignement secondaire, supérieur, professionnel, et tous frais liés à des voyages, stages, etc..., et demande à Monsieur le maire d'appliquer cette délibération de principe sans qu'il soit besoin de délibérer sur chaque demande.

5. TRAVAUX DE VOIRIE : PROGRAMME 2017

M. Perrier, adjoint au maire délégué à la voirie, donne lecture du compte-rendu de la commission voirie du 07 février dernier

- Travaux ELB 2016 en cours de réception
- Travaux 2017 -maîtrise d'œuvre : reconduction avec le même maitre d'œuvre Técam
- Travaux 2017 : un marché à procédure adapté va être lancé sur la base d'un budget prévisionnel inférieur à 90 000 € HT

6. FOUGERES AGGLOMERATION

Commissions de la communauté d'agglomération

Monsieur le maire informe le conseil municipal des commissions communautaires dont sont membres les élus de Saint Sauveur des Landes :

Nom -Fonction	Commissions
Jean-Pierre Hardy <i>Conseiller communautaire titulaire</i>	Attractivité économique et emploi Finances et formations supérieures Ressources humaines, dialogue social, admin. générale
Stéphanie Guillard <i>Conseiller communautaire suppléant</i>	Habitat
Amand Boivent <i>Conseiller municipal</i>	Urbanisme et territoire numérique Dynamique rurale, équipements sportifs et de loisirs
Bastien Garnier <i>Conseiller municipal</i>	Mobilité et Infrastructure Tourisme et Patrimoine

Monsieur le maire distribue à chaque conseiller municipal une copie de la charte de l'élu local dont communication a été faite en conseil communautaire

7. DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION : RAPPORT

Décision prise par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du 17.04.2014 :

- Renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré YH101 (Résidence du Prieuré)
- Transmission d'une DIA dans le ZA de Plaisance à Fougères Agglomération titulaire du droit de préemption

8. QUESTIONS DIVERSES

Info-Com : Distribution du journal municipal courant mars

Infos diverses : Monsieur le maire fait part de infos suivantes :

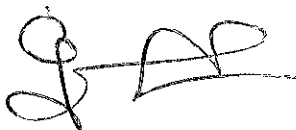
- ✓ Projet éolien : la date de réunion publique n'est toujours pas fixée. Un autre porteur de projet a sollicité la commune
- ✓ Compteurs Linky : ces compteurs sont en cours d'installation par Enedis (ex erdf)
- ✓ Smictom : les sacs mal triés ne sont pas collectés par le Smictom.
- ✓ Arrêté préfectoral du 24.02.2017 de mise en alerte sécheresse du Département.
- ✓ Réflexion sur la limitation du stationnement sur le parking poids lourds à 72 heures.
- ✓ Réunion de la commission Enfance sur les TAP avec l'OGEC : 14/03
- ✓ Inauguration de la borne BÉA (recharge des véhicules électriques) dans la ZA de Plaisance : mardi 21/03 à 11h.

9. QUESTIONS OUVERTES

- Pictogrammes du Plateau multisports ? ils seront prochainement affichés sur site
- Numérotation des lieux-dits ? rdv programmé avec La Poste le 17/03.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h20.

Le secrétaire de séance



Sabrina GUÉRINEL

Le maire


Jean-Pierre HARDY